

AR PREFECTURE

017-200041523-20200612-DEC263_2020-AU
Reçu le 12/06/2020

Personnel contractuel



Décision n° 263/2020
AL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat pour accroissement temporaire d'activité avec :

- Monsieur David BENEY en tant qu'agent de maintenance du 22 juin 2020 au 21 juin 2021.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat pour accroissement saisonnier d'activité avec :

- Madame Emma LATORCE en tant qu'agent itinérant du 15 au 30 juin 2020,
- Madame Marie-Nils WACHE en tant qu'agent d'accueil du 01^{er} juillet au 31 octobre 2020,
- Madame Audrey BOISLIVEAU en tant qu'agent d'accueil touristique du 01^{er} juillet au 27 août 2020,
- Monsieur Benjamin POUZET en tant qu'agent d'animation du territoire du 01^{er} juillet au 31 août 2020,
- Monsieur Laurent DUPOUY en tant que gardien de déchetterie du 06 juillet au 05 août 2020.

Fait à Jonzac
Le 12 JUIN 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

